

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE**

**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par, les présentes, donné par la soussignée Directrice générale / Greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène.

**DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Eugène étant en vigueur durant les exercices 2023-2024-2025, a été déposé au bureau de la municipalité le 31 août 2022.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance, à mon bureau, aux heures régulières de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74, de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude de la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le premier mai 2023;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

MRC de Drummond  
436, rue Lindsay  
Drummondville (Québec)  
J2B 1G6

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement MRC-200 de la MRC de Drummond.

Donnée à Saint-Eugène  
Ce huitième jour du mois de septembre deux-mille-vingt-deux.



Marie-Eve Cholette,  
Directrice générale / Greffière-trésorière